VILLE DE
LA VERRIÈRE

Baptême civil

Le baptême civil n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre purement privé.

Le baptême civil se pratique à la mairie. Toutefois, comme il n'a pas de valeur légale, les mairies ne sont pas obligées de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.

Liens utiles

Plus d'informations sur service-public.fr
Prendre rendez-vous avec la mairie

Hôtel de Ville
Service Etat civil
Avenue des Noës
Tél. : 01 30 13 76 00
Courriel : affaires.generales@mairie-laverriere.fr